



Conseil Municipal du 7 décembre 2015 à 19 heures

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

♦♦♦

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CASSAGNE le 7 décembre 2015 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Philippe SOUQUET, Maire.

♦♦♦

1 – Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

- Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2015.
- Le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal. ***Après en avoir délibéré, le conseil l'approuve à l'unanimité.***

2 – Création d'un poste pour l'Agence Postale Communale (Contrat à Durée Déterminée)

- Il convient de créer un poste sous contrat à durée déterminée pour l'agence postale communale. Il est proposé de recruter une personne répondant aux critères des contrats aidés type C.A.E.
- Le Maire fait lecture du projet de délibération sur cette création de poste. ***Après en avoir délibéré, le conseil l'approuve à l'unanimité.***

3 – Création d'un poste d'agent d'entretien non titulaire à temps non complet (art. 3-3 de la loi 84-53 modifiée)

- Le conseil est invité à se prononcer en vertu de l'article 3-3 concernant les emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants dont la quotité de travail est inférieure à 50 %.
- Le Maire fait lecture du projet de délibération sur cette création de poste. ***Après en avoir délibéré, le conseil l'approuve à l'unanimité.***

4 – Présentation du projet d'aménagement de la place devant la Mairie

- Le projet d'aménagement de la place de la Mairie est présenté au conseil.
- Le Maire procède à sa mise au vote. ***Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le projet d'aménagement de la place tel que présenté.***

5 – Projet d'installation d'une citerne incendie hors sol

- Le projet d'installation d'une citerne incendie hors sol est présenté au conseil. Ce dispositif est une obligation en matière de sécurité.
- Le Maire procède à sa mise au vote. ***Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le projet d'installation d'une citerne incendie hors sol tel que présenté.***

6 – Installation et raccordement d'une sirène au Système d'Alerte et d'Information des Populations : signature d'une convention

- L'installation d'une sirène est une obligation qui résulte du PPR (Plan de Prévention des Risques) présent sur la Commune.
- Le Maire procède à la mise au vote du projet. ***Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le projet d'installation et de raccordement d'une sirène au Système d'Alerte et d'Information des Populations tel que présenté et autorise le Maire à signer la convention afférente.***

7 – Avis sur le projet de fusion des syndicats dans le cadre du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

- Faisant suite à la loi NOTRe, le Maire présente au conseil le Projet de fusion du SICAMA (syndicat CASSAGNE MAZERES MARSOULAS gestionnaire du RPI), avec le SIDEVA (Ecoles de la Vallée de l'ARBAS), le SIVU (gestionnaire du RPI de COURET / ESTADENS / GANTIES) et le SI des écoles de SOUEICH et ENCAUSSE LES THERMES.
Après la présentation, le Maire demande un avis au conseil qui, ***après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à l'unanimité.***
- Présentation du Projet de fusion des communautés de communes de SALIES DU SALAT, ASPET et SAINT-MARTORY.
Après la présentation, le Maire demande un avis au conseil qui, ***après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la majorité avec 10 voix « pour » et 2 voix « contre ».***

8 – Arrêt de la deuxième liste d'affouagistes

- Etant donné qu'il y a 11 lots et 13 inscrits il est décidé de convier les inscrits pour un tirage au sort le 19/12/2015 à 10H à la Mairie.